

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous souhaitez modifier une autorisation qui vous a été délivrée et qui est en cours de validité.  
Une autorisation est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

**Cadre réservé à la mairie du lieu du projet**

PC 08748620 A00001 M03  
PC, PAou DP Dpt Commune Année N° de dossier N° modif

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Sonia MIKOŁAJCZYK,

Maire



Cachet de la mairie et signature du receveur

le 06/11/2025

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National

## Désignation du permis

**Autorisation accordée :**

- Permis de construire     Permis d'aménager     Déclaration préalable

N° autorisation : P C 0 2 7 4 2 6 2 0 A 0 0 0 1 M/T N° modif : T 0 2

Si vous en disposez, date du dépôt de l'autorisation initiale : \_\_\_\_\_

Date de délivrance de l'autorisation : 0 1 / 0 3 / 2 0 2 5

## 4 Le terrain

*(i) Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations*

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 2                          Voie : rue Jules Villegas

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : NEAUFLES SAINT MARTIN

Code postal : 2 7 8 3 0

## 6 Objet de la modification

Type de demande :

- Demande de modification d'une autorisation en cours de validité
- Demande de régularisation déposée en application de l'article L.600-5 du code de l'urbanisme
- Demande de régularisation déposée en application de l'article L.600-5-1 du code de l'urbanisme
- Demande de modification déposée en application de l'article R.462-9 du code de l'urbanisme

Description des modifications apportées à votre projet :

Modification des ouvertures en façades